REPUBLIQUE FRANCAISE

Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,

2 - Le Code de la Route,

C O N S I D E R A N T

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors des opérations de déménagement que doit assurer **Madame Brigitte GLEREAN – 4 rue Michelet – 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **RUE DES VIEILLES ETUVES, les 12 et 13 août 2022.**

A R R E T O N S

ARTICLE 1 - **A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT CIRCULATION INTERDITE**

Les 12 et 13 août 2022

RUE DES VIEILLES ETUVES

La circulation de tous véhicules sera interdite dans toute la rue.
Une déviation sera mise en place et la circulation se fera par la rue Condorcet et la rue Danton.
La circulation sera rendue libre chaque soir.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie mise en place et entretenue par les soins de Madame Brigitte GLEREAN, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Madame Brigitte GLEREAN sera tenue d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - Madame Brigitte GLEREAN sera tenue d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte d'Or,
. Madame Brigitte GLEREAN,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON
Le 19 juillet 2022
LE MAIRE,
Pour le Maire, la Première Adjointe déléguée
à la Transition Ecologique, au Climat, à l'Environnement,
à la Tranquillité Publique et à l'Administration Générale,
Déléguée au quartier Centre-Ville

Nathalie KOENDERS

ARRETE R. /D.P.DEV./2022/1463.
Affiché aux emplacements prévus à cet effet
en Mairie de DIJON
du inclus au inclus.